

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)				Néant	☐ *
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	biens *	FD		FE	
				services *	FG	3 026 977	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 026 977		FK		FL
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	99 054
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 450
						FR	3 148 148
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	720 167
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 037
	Salaires et traitements *					FY	1 539 823
	Charges sociales (10)					FZ	512 392
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce	HS		GA	30 035
				- dotations aux provisions		GB	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	19 576
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)				GE	46 954	
					GF	2 920 984	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	227 164
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	485
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 705
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
					GP	13 189	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 778
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
					GU	1 778	
Total des charges financières (VI)						GV	11 411
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
						GW	238 575

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	11 212	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11 212	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11 212)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	14 860	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	49 765	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 161 337	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 998 599	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	162 738	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	42
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 656
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	397
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	INDEMNITE CNCC			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	10 000
INDEMNITE CLIENT					1 212	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

S.A.R.L. au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 30 Allée Charles Babbage

BP 97165

30914 NIMES

R.C.S : NIMES B 392 339 420

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024**

L' an deux mille vingt quatre

Et le trente juin à 9 heures,

Les associés de la société **S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle MARIA PIALET, préside la séance en qualité de Gérante

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :



- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 162 738,40 Euros**.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 16 129,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 162 738,40 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **162 738,40 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 162 738,40 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	417000.00		
31/12/2021	278121.00		
31/12/2020	278000.00		

Les associés personnes physiques peuvent désormais soit, bénéficier de l'abattement de 40%(avec application du barème progressif de l'impôt sur le revenu), soit à la place, opter, sous certaines conditions pour un prélèvement libératoire de 12.8% .

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire, les dividendes seront versés aux associés amputés dudit prélèvement de 12.8%.

Les dividendes donnent lieu aussi au paiement anticipé des prélèvements sociaux au taux de 17.2%

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 16 129,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'ont pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 80 000,00 Euros annuel maximum, hors cotisations personnelles obligatoires et facultatives et hors frais professionnel à compter du 01/01/2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)										1 2								
Adresse de l'entreprise		30 Allée Charles Babbage BP 97165 30914 NIMES										Durée de l'exercice précédent *		1 2						
Numéro SIRET *		3 9 2 3 3 9 4 2 0 0 0 0 2 9										Néant ☐ *								
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3						
												Brut		Amortissements, provisions		Net				
												1		2		3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC							
		Frais de développement *	CX										CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		55 364					
		Fonds commercial (1)	AH										AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK		867 508					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO							
		Constructions	AP										AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS							
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		474 631					
		Immobilisations en cours	AV										AW							
		Avances et acomptes	AX										AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT							
		Autres participations	CU										CV		21 636					
		Créances rattachées à des participations	BB										BG							
		Autres titres immobilisés	BD										BB							
Prêts		BF										BG								
Autres immobilisations financières *		BH										BI		20 423						
TOTAL (II)		BJ										1 439 561		BK		423 796		1 015 765		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM							
		En cours de production de biens	BN										BO							
		En cours de production de services	BP										BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS							
		Marchandises	BT										BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		316 360		47 496		268 863	
		Autres créances (3)	BZ										CA		27 660				27 660	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE		462 006				462 006	
	DIVERS	Disponibilités	CF										CG		87 080				87 080	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		73 148				73 148	
TOTAL (III)		CJ										966 254		CK		47 496		918 758		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										2 405 815		1A		471 293		1 934 522	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :										Stocks :				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :200 000.....)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	475 208		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 738		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	857 947	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	199 231		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	111 861		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	135 724		
	Dettes fiscales et sociales	DY	420 497		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	38 293		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	170 970		
	TOTAL (IV)	EC	1 076 575		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 934 522		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	975 841		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	102			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000,00 Euros
Siège social : 30 Allée Charles Babbage
BP 97165
30914 NIMES
R.C.S : NIMES B 392 339 420

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 162 738,40** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **162 738,40** Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 162 738,40 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 934 522,04 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 162 738,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/05/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La SARL AFG a opté pour la constitution d'un groupe fiscal Art 223 du CGI depuis le 01/01/2014

La SARL AFG est détenue à 99,06 % par la SAS AFG HOLDING

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 439 561

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	922 871			922 871
Immobilisations corporelles	466 255	8 376		474 631
Immobilisations financières	42 059			42 059
TOTAL	1 431 185	8 376		1 439 561

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 423 796

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	55 364			55 364
Immobilisations corporelles	338 398	30 035		368 433
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	393 762	30 035		423 796

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	25 999	25 999	0	de 1 à 4 ans
Intranet global	16 390	16 390	0	3 ans
Site	12 975	12 975	0	5 ans
Clientele nimes	348 012	0	348 012	Non amortiss.
Clientele gimenez	206 577	0	206 577	Non amortiss.
Mali tup gimenez	312 919	0	312 919	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	346 145	257 715	88 430	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	2 065	616	1 448	de 2 à 4 ans
Mat.bureau &informatique	64 160	49 131	15 029	de 2 à 10 ans
Mobilier	44 152	42 862	1 290	de 4 à 6 ans
Mobilier gimenez	18 109	18 109	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	1 397 502	423 796	973 706	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 437 591**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	20 423		20 423
Actif circulant & charges d'avance	417 168	417 168	
TOTAL	437 591	417 168	20 423

3.3 - Provisions pour dépréciation = 47 496

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	93 318	19 576	65 398		47 496
Comptes financiers					
Total	93 318	19 576	65 398		47 496

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 73 007

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	63 617
Autres créances	1 398
Disponibilités	7 992
TOTAL	73 007

3.5 - Charges constatées d'avance = 73 148

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 200 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4240	47,17	200 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4240	47,17	200 000

4.2 - Etat des dettes = 1 076 575

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	199 231	98 496	100 734	
Dettes financières diverses	111 861	111 861		
Fournisseurs	135 724	135 724		
Dettes fiscales & sociales	420 497	420 497		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	38 293	38 293		
Produits constatés d'avance	170 970	170 970		
TOTAL	1 076 575	975 841	100 734	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 273 642

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	116
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	28 316
Dettes fiscales & sociales	245 210
Autres dettes	
TOTAL	273 642

4.4 - Produits constatés d'avance = 170 970

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	11	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	28	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	39	0